

L'an **deux mille vingt-deux** et le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de MALONS ET ELZE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, Sous la présidence de Mr Jean OLIVA, Maire

Convocation du 22 mars 2022

Affichée le 22 mars 2022

Présents : Mr OLIVA Jean, FRECENON Michèle, Mme GELMETTI Ghislaine, Mme MARC Michèle, Mr ARZILIER Jean Marc, Mr COLADON Titouan, Mr DUMAS Philippe Mr AUQUIERE Patrick,

Absentes : Mme GUEZELLOU Dominique procuration à M OLIVA Jean, Mme AMISSANO Magali procuration à Mr AUQUIERE Patrick, Mr Michaël CHARBONNEAUX procuration à Mme FRECENON Michèle,

Mme MARC Michèle été nommée secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour

Le maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter trois sujets :

- Délibération : bon d'achat de Noel
- Protocole d'engagement pour la préservation des effectifs des Ecoles communales dans le bassin de vie de Villefort.
- Subventions aux associations.

Voté à l'unanimité

Affectation de résultat Budget Principal de la Commune – Année 2021

A partir des données extraites du Compte Administratif,

Monsieur le Maire donne communication aux Membres du Conseil Municipal du résultat de la section de fonctionnement qui s'établit comme suit :

Excédent reporté : + 401 481.08 €

Résultat des opérations propres à l'exercice : + 108 529.91 €

Résultat cumulé à affecter : + 510 010.99 €

Section d'investissement : solde d'exécution

Déficit reporté : - 50 128.46 €

Résultat des opérations propres à l'exercice : - 70 502.09 €

Résultat cumulé à affecter : - 120 630.55 €

Reste à réaliser :

Dépenses d'investissement : 20 999.54 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat cumulé à affecter : - 120 630.55 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

- d'affecter en réserve (R.I. 1068) : 141 630.09 €

- d'inscrire en report à nouveau (section de fonctionnement au R.002) : 368 380.90 €

Vote : à l'unanimité

Budget Principal

Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean OLIVA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant pour le Budget Principal :

- Un excédent de fonctionnement + 510 010.99 €
- Un déficit d'investissement - 141 630.09 €

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : à l'unanimité

Budget Principal - Compte Administratif 2021

Le Troisième Adjoint présente le Compte Administratif de la Commune pour 2021.

Délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Jean OLIVA.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES		401 481.08	50 128.46			351 352.62
OPERATIONS DE L'EXERCICE	309 473.65	418 003.56	166 511.85	96 009.76	475 985.50	514 013.32
RESTES A REALISER			20 999.54			
TOTAUX	309 473.65	819 484.64	237 639.85	96 009.76	547 113.50	915 494.40
RESULTATS DE CLOTURE		510 010.99	141 630.09			368 380.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote : à l'unanimité

Budget Primitif Principal de la Commune 2022

Le Maire présente le Budget Primitif de la Commune pour 2022

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2022.

Le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à.... 827 822.90 €
- Section d'Investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à.... 398 556.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte tel qu'annexé à la présente Délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Budget Principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

Affectation de résultat Budget de l'Eau de la Commune – Année 2021

A partir des données extraites du Compte Administratif,

Monsieur le Maire donne communication aux Membres du Conseil Municipal du résultat de la section de fonctionnement qui s'établit comme suit :

Excédent reporté : 16 201.65 €

Résultat des opérations propres à l'exercice : - 10 394.54 €

Résultat cumulé à affecter : + 5 807.11 €

Section d'investissement : solde d'exécution

Excédent reporté : + 27 850.42 €

Résultat des opérations propres à l'exercice : + 5 311.08 €

Résultat cumulé à affecter : + 33 161.50 €

Reste à réaliser :

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

- d'affecter en réserve (R.I. 1068) : 0 €

- d'inscrire en report à nouveau (section de fonctionnement au R.002) : 5 807.11 €

Vote : à l'unanimité

Budget de l'Eau

Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean OLIVA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant pour le Budget de l'Eau:

- Un excédent de fonctionnement + 5 807.11 €
 - Un excédent d'investissement + 33 161.50 €
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : à l'unanimité

Budget de l'Eau - Compte Administratif 2021

Le Troisième Adjoint présente le Compte Administratif de l'Eau pour 2021.

Délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Jean OLIVA.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
		16 201.65		27 850.42		44 052.07

RESULTATS REPORTES						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	17 687.01	7 292.47		5 311.08	17 687.01	12 603.55
TOTAUX	17 687.01	23 494.12		33 161.50	17 687.01	56 655.62
RESULTATS DE CLOTURE		5 807.11		33 161.50		38 968.91

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote : à l'unanimité

Budget Primitif de l'Eau de la Commune 2022

Le Maire présente le Budget Primitif de la Commune pour 2022.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2021.

Le Budget Primitif du Budget de l'Eau pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à...28 307.11 €
- Section d'Investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à...292 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte tel qu'annexé à la présente Délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Budget de l'Eau de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

Tarif de l'eau et de l'assainissement collectif à compter du 04 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE les modifications des tarifs suivants

PRESTATION	MONTANT	MONTANT
	depuis le 1 ^{er} septembre 2016	à compter du 04 avril 2022
EAU ABONNEMENT	50 € / par an	55 € / par an
EAU CONSOMMATION	1.50 € / par m3	1.56 € / par m3
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ABONNEMENT	30 € / par an	35 € / par an
ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONSOMMATION	0.50 € / par m3	0.55 € / par m3

Vote : à l'unanimité

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE les taux d'imposition communaux suivants :

	Taux 2022
Taxe foncière bâti	49.93 %
Taxe foncière non bâti	16.80 %

Vote : à l'unanimité

Subventions aux Associations

Le Maire rappelle les demandes de subventions faites par des Associations locales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer des subventions aux Associations locales :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTES
FSE Odilon Barrot	30 €	Unanimité
Sapeurs-Pompiers Génolhac	150 €	Unanimité
Sapeurs-Pompiers Villefort	150 €	Unanimité
Souvenir Français	150 €	Unanimité
Chasseurs	200 €	8 Pour Mrs CHARBONNEAUX, OLIVA et DUMAS ne prennent pas part au vote
Eglise d'Elze	200 €	10 Pour Mr AUQUIERE ne prend pas part au vote
Chapelle du Frontal	200 €	Unanimité
La Forge	100 €	Unanimité
Restos du Cœur	150 €	Unanimité
Producteurs Châtaignes Cévennes	100 €	Unanimité
ASP (soins palliatifs)	100 €	Unanimité
Téléthon	100 €	Unanimité
Secours Catholique de Lozère	100 €	Unanimité
Aide Ukraine (Croix Rouge Française)	500 €	9 Pour 2 Contre

TOTAL :

2 230 €

Engagement pour la préservation des effectifs des Ecoles communales dans le bassin de vie de Villefort

Considérant le difficile maintien des effectifs dans les écoles communales du bassin de Villefort et le risque de fermeture de classe, le Maire relate la proposition portée par la Communauté de Communes Mont Lozère, qui consiste en ce que que les Communes s'engagent à adopter les règles suivantes en cas de demande d'inscription d'un enfant dans une école communale alors qu'il n'est pas résident dans la Commune :

- Les inscriptions doivent se faire dans l'école présente sur la Commune de résidence de l'enfant
- En cas d'absence d'école sur la Commune de résidence, l'inscription se fait dans une autre école après concertation et accord des Maires de la Commune de résidence et de la Commune d'implantation de l'école.
- En cas de demande argumentée de la part de la famille, un accord conjoint des Maires de la Commune de résidence et de la Commune d'implantation de l'école est nécessaire pour accorder une dérogation à ces règles de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le Protocole d'engagement pour la préservation des effectifs dans les écoles communales du bassin de vie de Villefort

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Vote : à l'unanimité

Le maire



OLIVA JEAN

